





Bordereau de signature

DEL2017_0102



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	01/06/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	01/06/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-06-01)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0102

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt neuf mai, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mai 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHE, Mme NEDJARI, M.BEAULIEU (arrivée à 19h28), Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 19h15), Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivée à 19h14) Mme COLLETTE (arrivée à 19h15), M.BARDET, Mme VICTOR, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M.TIENG (jusqu'au point n°1 de l'ordre du jour),
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. BARDET,
Mme JULIAN qui a donné pouvoir à M.DIOGO,
M.FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
M.NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.

ABSENTS : Mme PELLICOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DRAMÉ.

*Arrivée de M.CALAMITA à 19h14, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour,
Arrivée de M.MAYOULOU NIAMBA à 19h15, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour,
Arrivée de Mme COLETTE à 19h15, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour,
Arrivée de M.BEAULIEU à 19h28, pendant l'examen et avant le vote du point n°2 de l'ordre du jour.*

Point 12: Renouvellement de la convention entre la Commune de Noisiel et l'Education Nationale portant sur le fonctionnement de la Classe d'Enfants de moins de trois ans - Ecole Maternelle du Bois de la Grange

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT la volonté de développer une politique active en faveur de la Petite Enfance, par la mise en place d'une classe d'enfants de moins de trois ans,

CONSIDÉRANT le travail de concertation pour la scolarisation adaptée des enfants de 2 à 3 ans,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la convention relative à la classe d'enfants de moins de trois ans, à l'école maternelle du Bois de la Grange, entre le Ministère de l'Education Nationale et la Commune de Noisiel

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 15 mai 2017

ENTENDU, l'exposé de Mme NAKACH, Maire-adjoint chargée de l'Education,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention entre la Commune de Noisiel et l'Education Nationale, relative à la classe d'enfants de moins de trois ans et son renouvellement, à l'école maternelle du Bois de la Grange, entre la Commune de Noisiel et le Ministère de l'Education Nationale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document et avenant qui lui seront liés

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez



Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le 01 JUIN 2017
Publié le 01 JUIN 2017